L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 2 AOUT 1854.

Imprimé et publié par F. WEISSE & COMP.

Editeurs-Propriétaires:

[illegible] WEISSE, N. DUFOUR, [illegible] BERGER, [illegible]

No 86, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:

MERCREDI MATIN, 2 AOUT 1854.

LES MOHICANS DE PARIS.

Les abonnés nouveaux, faits dans le cours du présent mois, recevront gratuitement, à titre de prime, les deux premiers volumes des MOHICANS DE PARIS déjà publiés.

L'AFFAIRE DE SAN JUAN DE NICARAGUA.

[illegible] de San Juan de Nicaragua [illegible] Etats-Unis [illegible] reprobation [illegible] dans l'ex[illegible] et quelques journaux, [illegible] indignation, flagellent sans [illegible] et le capitaine Hollins.

[illegible] M. Pierce qui a ordonné la destruction de San Juan, cette triste affaire sera un [illegible], car M. Pierce [illegible] au contraire le capitaine [illegible] conseille que son bouillant courage, [illegible] qui cet exploit lui [illegible] une [illegible] l'époque ou l'accordent [illegible]

[illegible] administration se montre si intraitable [illegible] plaindre, [illegible] pas fait bombarder la Havane [illegible] l'affaire du *Black Warrior* [illegible] une belle occasion de s'illustrer et se couvrir de gloire. M. Pierce a-t-il [illegible] canons du Moro! Avec un peu de [illegible] pourrait le supposer.

[illegible] pauvre village de San Juan, c'est [illegible] On peut tirer là-dessus comme [illegible] cible sans crainte de recevoir en [illegible] un seul boulet. C'est une partie [illegible] plaisir. On brûle beaucoup de poudre, on [illegible] beaucoup de bruit, on a l'air de combattre, on pille et on brûle de misérables cabanes, et [illegible] vaillants braves terminés, on croit avoir [illegible] une page glorieuse aux annales militaires de son pays.

[illegible] arrivent de toutes parts [illegible] du nord. L'un d'eux publie une [illegible] MM. Stevenson, De Forest [illegible] résidant à San Juan. Ils [illegible] était exercée dans cette [illegible] nos propres compatriotes, qu'ils ne [illegible] pas la suzeraineté du roi des [illegible] payaient pas de tribut. Ils [illegible] constitution dans le genre [illegible] régissent les Etats de l'Union [illegible] jury et établi l'habeas corpus. [illegible] sous ce rapport une ville tout entièrement américaine. Quant à M. Borland, dont les auteurs de la communication, si des démonstrations ont eu lieu contre lui, c'est qu'il avait voulu intervenir officiellement pour empêcher l'arrestation d'une personne accusée [illegible] Il avait harangué la foule et avait [illegible] à la population.

Dans une autre communication nous lisons [illegible] reste nous savions déjà — qu'il n'existait [illegible] San Juan de gouvernement proprement dit. La ville n'était représentée par aucune autorité, le capitaine Hollins placarder en anglais, en anglais et en espagnol un avis annonçant aux habitants de San Juan de verser [illegible] 24,000 piastres à titre d'indemnité et de lui porter [illegible] de leurs regrets [illegible] condamnation [illegible] Mais la plupart des habitants notables [illegible] New-York. Comment [illegible] payer l'indemnité [illegible] capitaine Hollins et porter à son [illegible]

[illegible] empêcher [illegible] ouvrir le feu [illegible] détruit de [illegible] Mais [illegible] sont les victimes de ce brillant fait [illegible] Non pas les nègres et les Indiens habitaient San Juan et qui peuvent se refugier [illegible] mais les Français, [illegible] Anglais, les Américains qui étaient restés [illegible] étrangers au différend survenu [illegible] M. B[illegible] une partie de la population. [illegible] des maisons et des magasins [illegible] complètement [illegible] un abri dans les [illegible] San Juan et endurent les [illegible] A cette époque de [illegible] tropicales [illegible]

[illegible]

LA RUSSIE ET LES ETATS-UNIS.

[illegible] conclure avec la [illegible] un traité par lequel ils s'engagent à observer [illegible] neutralité dans la guerre que cette dernière puissance soutient contre la Turquie [illegible] Le principe que le pavillon [illegible] le navire et la marchandise [illegible] reconnu. Le traité a été ratifié [illegible]

[illegible] convention n'est pas le seul indice de la [illegible] qui règne entre la Russie et les Etats-Unis. Le czar, depuis quelque temps, ne perd [illegible] occasion de nous manifester ses [illegible] son bon vouloir. Luttant seul [illegible] toute l'Europe coalisée, il éprouve [illegible] le besoin de resserrer les liens [illegible] grande république [illegible] multiplier les bons rapports [illegible] deux pays, et de [illegible] la politique [illegible] en effet qu'il attache [illegible] prix [illegible] américaine dans un [illegible] au milieu de l'Europe [illegible] à la fois dans la Baltique et la mer Noire, renfermé dans son [illegible] dont toutes les issues sont [illegible] par des flottes formidables, la neutralité [illegible] maritime est pour lui une bonne fortune. La bourse de tous les banquiers de l'Europe lui est fermée; ils sont restés sourds à son dernier appel, non pas que les roubles moscovites [illegible] point, mais parce que le gouvernement leur eût défendu de venir ouvertement en aide à Nicolas. Ou donc s'adresser [illegible] si ce n'est aux Etats-Unis?

[illegible] tôt ou tard avoir recours à nos [illegible] et accepter leurs conditions. Il fera [illegible] dernières, qui eux-mêmes lui [illegible] en lui avançant [illegible]

[illegible] sans doute profiter [illegible] dispositions du czar. Du reste, [illegible] attend pas que nous exprimions [illegible] Notre neutralité lui est si précieuse [illegible] comble de prévenances et nous procure un marché fort avantageux. Sa colonie [illegible] de Sitka est menacée par les [illegible] Il va proposer au gouvernement fédéral de les acheter, et ses conditions, si nous [illegible] certains correspondants européens, [illegible] raisonnables. Le steamer *Indiana* [illegible] Havre le 15 juillet, les portera en Amérique. [illegible] sujet ce que l'on écrit de Paris à la *Presse* de New-York:

[illegible] que le czar va soumettre [illegible] d'une [illegible] guerre. Elles pourraient aussi bien être [illegible] en temps de paix. Une personne qui a résidé autrefois aux Etats-Unis, et qui a été conseiller à la cour de Russie, a quitté la [illegible] qu'il occupait près de la personne du grand-duc Constantin, pour aller remplir à Washington une mission spéciale. L'ardente sympathie dont la cour de Russie est en ce moment animée envers les Etats-Unis, permettra [illegible] entamer avec le czar des négociations sur des questions étrangères à la guerre. Pareille occasion peut ne pas se présenter de nouveau [illegible] Le Maine a besoin des sympathies américaines, plus à besoin de l'argent américain, et celui à pour l'Angleterre une [illegible] politique qu'elle sera le serviteur d'une [illegible] intérêts pour irriter cette dernière [illegible] pour le priver de tout avantage en Amérique. On croit sans doute prochainement à Washington une proposition relative à [illegible] que la Russie voudrait [illegible] Etats-Unis [illegible] une indemnité [illegible] Elle proposera aussi d'encourager [illegible] étendre les relations commerciales entre les deux pays. [illegible] de dix ans et [illegible] cette [illegible] des [illegible] avec les Etats-Unis [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.—On trouvera aujourd'hui dans nos colonnes l'avis de l'état de situation de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. Les [illegible] sur la verre, sont des [illegible] dernière, a été [illegible] Compagnies d'assurances toutes ont [illegible] portes. La compagnie [illegible] payer environ $75,000 [illegible] durant cette période [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] de pareilles affaires. Celle du *Crescent* possède un capital actif d'environ $800,000

Dépêche Télégraphique

Transmise à l'Abeille.

Vicksburg, 1er août.—Les steamboats suivants sont passés ici—Le George Collier cette après-midi à 3 heures, et le McRae à 5—tous deux pour la Nouvelle-Orléans.

BANQUE D'EPARGNES DE LA LOUISIANE.—On verra plus loin, en se référant à nos colonnes d'avis, que la Banque d'Epargnes de la Louisiane doit commencer ses opérations demain, 3 du courant. Cette institution a reçu des chambres, cette année même, une charte d'incorporation dont chaque article témoigne de la prudence et de la sollicitude du législateur. Les sommes les plus minimes seront reçues en dépôt et l'intérêt en sera payé avec la plus grande exactitude. Les femmes devront se présenter le vendredi, jour qui leur est spécialement affecté.

Une banque d'Epargnes manquait à la Nouvelle-Orléans; celle qui vient d'être établie offre au public toutes les garanties désirables. L'ouvrier pourra y porter en toute sûreté ses épargnes qui fructifieront entre des mains probes et habiles, et lui rapporteront un honnête bénéfice. Les pères de famille qui songent à l'avenir porteront aussi à la Banque d'Epargnes ce qu'ils auront pu prélever sur le fruit de leur labeur; de petites sommes déposées ainsi graduellement finissent, après quelques années, par former, grâce aux intérêts accumulés, une bourse de retraite qui est une précieuse ressource pour la vieillesse.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

MEURTRE.—Lundi dernier, entre 10 et 11 heures du soir, un homme du nom de C. W. Highams a été tué, au coin des rues St Pierre et Perdido, par John Chandler, assistant apothicaire de l'Hôpital de la rue du Cirque. On attribue ce meurtre à une querelle qui s'était élevée, il y a quelque temps, entre les deux hommes avec lesquels vivaient Chandler et le défunt. Voici les détails que nous avons pu nous procurer sur cette triste affaire:

Lundi matin, Highams, accompagné d'un ami, se rendit à l'Hôpital de la rue du Cirque et proposa un duel à Chandler. Celui-ci ayant absolument refusé le défi, Highams se retira. Le soir, on s'en retournant chez eux, Highams aperçut Chandler assis sur l'escalier de sa maison et fumant un cigare; il s'approcha de lui et, à la suite d'une courte altercation Chandler lança son cigare à la figure du défunt, qui recula de quelques pas. C'est à ce moment que Chandler tira un pistolet et fit feu; Highams s'affaissa sur le trottoir et, tandis qu'il tentait de se relever, un second coup partit et il fut atteint à la hanche. Plusieurs personnes accoururent, le relevèrent et le transportèrent à l'Hôpital où il ne survécut qu'une demi-heure à ses deux blessures.—Hier, à 3 heures de l'après-midi, le coroner a pratiqué la levée du corps et le jury a présenté un verdict constatant ce que nous venons de raconter.

Highams jouissait, comme ingénieur, d'une belle réputation; il est né à Albany, Etat de New-York et avait 37 ans.

Chandler s'est peu après constitué prisonnier entre les mains du capitaine Moyuan, il attend en prison que le recorder ait fixé le jour de l'instruction.

HONORABLEMENT ACQUITTE.—Le recorder a déchargé hier que T. C. Bishop n'avait pas de raisons d'accuser James Ewing, qu'il est entré dans une maison de la rue Erato et d'avoir volé des vêtements.

VOL.—Peter McLeod et sa femme disent, le 9 du courant, au recorder, s'il est vrai qu'ils ont été chez Bridget McMahon, dans la rue Bouché, et volé $48.

AMENDES.—Thomas Coleman regrette probablement d'avoir porté des armes et tenté d'attacher un prisonnier des mains d'un officier de police. Les deux choses lui ont valu une amende de $30.

Daniel Kasman et James Ryan, ont du verser dans la caisse du greffier, le premier $50 et le second $30, pour avoir voulu empêcher un homme de garde de la remplir son devoir.

VOIES DE FAIT.—Robert Johnson ne s'est pas contenté de briser la fenêtre de la maison qu'habite Mme Elizabeth Wolf, dans la rue Gravier, mais il a essayé de donner à cette dame des coups de canne [illegible] Le recorder l'attend à son bureau le 9 du courant.

Daniel Brock passe son temps, depuis deux mois à [illegible] Il devra se présenter le 8 courant pour répondre à l'accusation.

Deuxième District.

VOL.—Un individu connu sous le nom de Ned s'est introduit, le 29 du mois dernier, la nuit, dans la maison de la rue du Canal, et a enlevé pour $150 de meubles. L'accusation est portée par Jacob [illegible]—Ordre d'arrêter Ned.

ACQUITTE.—Mary Lawson, f. d. c. l., a prouvé hier, à la satisfaction du recorder [illegible] qu'elle n'a pas [illegible] dans la rue Bienville, une négresse qui s'était évadée de chez son maître.

LA TRIPLE ACCUSATION.—Hortense Demay accusait Joseph Madron d'avoir pris ce qui ne lui appartenait pas [illegible] contre elle dès vous de lui [illegible] d'avoir fait exploser [illegible] Madron s'est présenté hier devant le recorder et a prouvé, 1° qu'il était innocent du vol dont l'accusait Hortense Demay; 2° qu'il n'avait pas frappé Hortense Demay; 3° que Hortense Demay ne pourrait pas lui reprocher les quelques paroles qu'il lui a adressées en public. [illegible] «Vous pouvez vous retirer.»

IL M'A BATTU.—Une femme de couleur est venue se plaindre chez le recorder de la conduite de Ned Royal, qui l'a battue. Le recorder l'a admonesté des coups de bâton.

VOL.—Catherine Smith se présentera devant la Première Cour de District, pour répondre à l'accusation d'avoir volé $40 à François Deschamps.

DESORDRES.—Joseph Caffero sur lequel on a trouvé des armes cachées, a insulté un officier de police, a été condamné à $5 d'amende et il a été sauvé [illegible]

Kate Watson et Mary Ford ont déboursé chacune $10 pour avoir fait du tapage dans la rue Bourgogne.

Troisième District.

A LA MAISON DE TRAVAIL.—George Belmont [illegible] maison de travail, pour avoir volé à la Victoire, trois douzaines qu'on a trouvées dans sa poche.

John Walsh, qu'on n'a pas mettre à l'abri des soupçons d'avoir [illegible] de doigts, dans la même maison [illegible] trois mois.

VOIES DE FAIT.—Jean Jenkins a frappé Mary Kennedy. Celle-ci l'a accusée.

SUSPECT.—James Dunn s'était caché dans le bureau [illegible] Il a été [illegible] le recorder [illegible]

Quatrième District.

RIXE.—Dans l'après-midi de lundi, plusieurs petits garçons s'étaient assemblés au coin des rues Camp et Ste Marie. D'autres vinrent grossir le nombre et la mêlée devint générale. Nos jeunes héros se servirent de bâtons [illegible] et autres armes [illegible] de la Ville de [illegible] de sang coulait du [illegible] de l'un, du bras de l'autre, de la [illegible] une douzaine de [illegible] la police arriva sur le champ de bataille, mais aucun des petits Césars ne fut arrêté.

IL FAUT QUE CELA CESSE.—Nous avons parlé à plusieurs reprises, de la conduite de certaines individus qui, le dimanche, se promènent sur la levée et dans toutes les rues [illegible] C'est [illegible] sur la Levée le théâtre de scènes sanglantes. Il s'agit d'une bande de mauvais sujets ou *long shore men* dont le but [illegible] le travail à bord des navires, ou [illegible] pour le moins possible, à ce que [illegible] un prix moins élevé que celui auquel ils prétendent, [illegible] quatre piastres par jour et déclarant hautement qu'ils forceront les nègres à se retirer.

La police, s'attendant, depuis deux ou trois jours, à des troubles, s'est massée sur divers points, toujours prête à tout événement. Les autorités du Quatrième District ont fait dire, hier matin, au Maire qu'un grand nombre de ces *long shore men* étaient assemblés dans cette partie de la ville et menaçaient d'arrêter les travaux. Le chef de police a envoyé sur les lieux un détachement d'hommes de garde dont la présence, il est à espérer, ne sera pas inutile.

Nous le répétons: il faut que cela cesse, sinon nous serons forcés d'admettre que la police est impuissante à réprimer le désordre et que les intérêts du commerce sont à la merci des chenapans qui veulent s'arroger le titre de maîtres de la Levée.

LOUISIANE.

DONALDSONVILLE.—Nous lisons dans le *Journal de la Côte* du 29 juillet:

N'est-ce pas une honte que cette savante et érudite société des *Know-Nothings* possède une succursale dans l'Assomption et que rien dans l'Ascension ne traduise sa présence? Il est vrai que d'après le *Pioneer* la société de l'Assomption se compose d'un membre, mais nous ne pouvons pas en dire autant de Donaldsonville. Nous attendons cependant avec impatience que l'institution éclairée des Know-Nothings vienne jeter quelque lumière parmi nous.

Donaldsonville persiste à vouloir se bien porter: tant pis pour les docteurs qui ont acheté des chevaux et des buggys neufs dans l'espoir d'une bonne fièvre jaune; il est décidé qu'il n'y en aura pas.

La température est à peu près la même depuis quelques jours, c'est-à-dire que nous avons des matinées et des soirées très fraîches et la chaleur de la journée est presque toujours tempérée par une bonne brise d'Est. Presque pas un jour ne se passe sans une petite pluie dans l'après midi; aussi, il faut voir les cannes comme elles sont vertes, et le maïs comme il jaunit! Il y a tout lieu de croire que les récoltes seront abondantes.

Nous lisons dans l'*Avant-Coureur* de St-Charles, sous la date du 30 juillet:

Nous avons une triste nouvelle à annoncer; le choléra sévit dans les paroisses Saint-Jacques, Ascension, Assomption, Iberville et Bâton Rouge. Le fléau n'a pas encore fait son apparition parmi nous, et depuis plusieurs jours même, la mortalité a cessé de décimer la population noire. Dans le bayou Lafourche, deux de nos co-paroissiens, MM. Florian Desroches et Lucien Baudoin, ont succombé. Sept esclaves sont morts sur l'habitation Vialet, près de Donaldsonville.

Nous lisons dans le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste, même date:

NOYE.—Mercredi matin, vers 8 heures, le nègre Charles, âgé de cinquante ans et appartenant à M. Valery Rousselle, s'est noyé. Son corps a été retrouvé jeudi après-midi, à la pointe du Bonnet-Carré.

DISTILLERIE.—M. Emile Demaingas a transformé sa sucrerie en une distillerie pour le rhum blanc. C'est le seul établissement de ce genre que nous ayons à la côte.

RECOLTE.—La récolte s'annonce si bonne si mauvaise dans les paroisses Saint-Charles et Saint-Jean-Baptiste. Du reste, d'après les renseignements que nous recevons des différentes parties de l'Etat, il est positif que la récolte sera beaucoup moins abondante que la précédente.

TEMPERATURE.—Chaque jour la tempête éclate sur différents points de la côté, mais ces orages durent peu de temps.

MALADIES.—Nous avons parmi nous de nombreux assez considérables de malades, mais nous n'avons aucune apparence de choléra, ni même de maladie épidémique. L'état sanitaire de nos deux paroisses est donc excellent, au contraire de celui des autres.

BONNET-CARRE.—Les travaux de réparation à exécuter à la levée du Bonnet-Carré ont été adjugés à M. Philas. Il ne commencera probablement les travaux de la levée qu'après avoir terminé ceux de la route.

MELEE.—Une sanglante mêlée a eu lieu ces jours derniers à New-York entre les Allemands et les Irlandais qui habitent cette ville. Les premiers célébraient une de leurs fêtes et parcouraient processionnellement les rues. Une jeune Irlandaise se trouvant sur le passage du cortège, un Allemand lui parla insolemment et les Irlandais [illegible] Quelques Irlandais présents [illegible] et il y eut un moment de désordre. Les Allemands [illegible] mais ils revinrent bientôt armés de [illegible] de pistolets. Les Irlandais [illegible] côté réunis en [illegible] et il y eut de part et d'autre plusieurs blessés. La police n'a pu [illegible]

M. Fillmore, ex-président des Etats-Unis [illegible] Une dépêche [illegible] levé la fille aînée de M. Fillmore.

LES PLANTEURS ET LE FAUX COMTE DE NESSELRODE.—On s'est beaucoup étonné de l'hospitalité que quelques-uns de nos planteurs ont donnée à l'escroc qui cherchait récemment à exploiter les campagnes de la Louisiane. L'étonnement cessera lorsqu'on saura que le faux comte de Nesselrode s'est présenté chez nos habitans muni d'excellentes lettres de recommandation.—Voici celles que l'habile industriel a remises au gouverneur Roman:

BATON ROUGE, 4 juillet 1854.

Au Gouverneur A. B. Roman:

Mon cher Monsieur—Je prends la liberté de vous présenter Harry Martin, comte de Nesselrode, d'Allemagne, qui parcourt en ce moment notre pays afin d'en connaître les institutions. Personne mieux que vous ne peut lui donner les renseignements dont il aurait besoin.

Je suis, &c.

J. N. CARRIGAN.

Bureau de l'Exécutif,
Baton Rouge, 4 juillet 1854.

A l'hon. A. B. Roman, Paroisse St Jacques.

Mon cher Monsieur—En l'absence de Gouverneur Hébert, qui est en ce moment à la Nlle Orléans et pour qui l'Hon. Comte Nesselrode, de Prusse, a une lettre d'introduction, je prends la liberté de vous adresser quelques lignes, à la demande du comte, pour vous annoncer qu'il a l'intention de s'arrêter à votre habitation, jeudi prochain, en se rendant à la Nlle-Orléans. Son principal but, en parcourant le Sud, est de visiter les plus belles habitations de la Louisiane, afin de juger par lui-même du système de l'esclavage tel qu'il existe parmi nous. C'est dans ce but qu'il désire spécialement visiter votre habitation. Le comte désire également s'arrêter chez M. Valcour Aime et il vous serait reconnaissant de le lui faire savoir d'avance.

Les égards que vous et vos voisins aurez pour le comte seront, j'en suis sûr, appréciés par le gouverneur Hébert et par

Votre obéissant serviteur.

THOS. B. R. HATCH,
Secrétaire du Gouverneur.

Une élégante sous l'empire des Césars

Que nos lectrices veuillent bien nous suivre quelques instans dans la maison d'une merveilleuse, contemporaine d'Agrippine et de Poppée.

Une femme de qualité au sortant du lit, ce qui lui arrivait habituellement de dix à onze heures du matin, passait aussitôt dans la salle du bain. Après y être restée quelque temps, et s'être fait frotter avec de la pierre ponce, elle en sortait pour se mettre entre les mains des *Cosmêtes*. Ces cosmètes étaient des esclaves qui possédaient de précieux secrets pour conserver la beauté et la fraîcheur de la peau. Ils tiraient leur nom du mot grec *Kosmos*, qui signifiait beauté, et leurs fonctions avaient d'autant plus d'importance que leur art était regardé comme une branche de l'hygiène dont les médecins les plus célèbres ne dédaignaient pas de s'occuper. C'est ainsi qu'Asclépiade à la cour de Cléopâtre, et Criton à celle de Plautine, écrivirent chacun un *Traité des Cosmétiques*, qu'ils dédièrent à leurs augustes maîtresses.

A la sortie du bain, notre élégante se faisait appliquer sur la figure une espèce de cataplasme ou d'emplâtre qu'elle ne retirait qu'au moment de recevoir un visiteur, ou de s'habiller pour sortir, et qu'elle remettait le soir en se couchant, afin de préserver pendant toute la nuit son visage du contact de l'air; de sorte que le pauvre mari, de nuit comme de jour, ne voyait guère sa femme que sous le masque; et quel masque!... Cet ingénieux procédé était l'une des inventions de l'impératrice Poppée, femme de Néron.

Ce fut cette même Poppée qui inventa le fard et elle s'en barbouillait si fort les joues que son mari fut donné aux batjoux des enfans, comme aujourd'hui, par corruption sans doute, sous le nom de *Poupées*. Singulière illustration pour une impératrice! Mais revenons à notre antique élégante.

Au moment de commencer la toilette de sa maîtresse, une esclave venait lui ôter son masque et lui lavait le visage avec une éponge trempée dans du lait d'ânesse. Une autre avait pour fonction de donner à la peau toute la fraîcheur possible, en la frottant (selon Pline) avec des cendres de limaçons ou de grosses fourmis écrasées dans du sel, ou avec du miel dans lequel on avait fait mourir les abeilles, ou avec de la graisse de poules engraissées, ou enfin avec du gras de cygne, qui passait alors pour avoir la propriété merveilleuse de faire disparaître les rides.

La même esclave était chargée d'effacer les taches de rousseur avec un morceau de drap imbibé d'huile de roses et d'enlever les lentilles avec de la racine de peau de mouton trempée de miel virginal dans lequel on ajoutait un peu de poudre d'encens pour dissiper les rougeurs. Après cette opération, une troisième esclave s'approchait armée d'une petite pince d'or, et s'épilait impitoyablement le visage de sa maîtresse.

Ces premiers soins achevés, commençait la toilette de dents: d'abord on les lavait avec de l'eau fraîche et pure, puis on les frottait avec de la pierre ponce râpée ou avec de la poussière de marbre; l'usage des brosses à dents était déjà connu à cette époque, ainsi que celui des dents postiches montées en or; aussi toutes les élégantes avaient-elles alors, comme aujourd'hui, 32 perles pour orner leur bouche de corail (style Empire).

Après ces diverses cérémonies, une des femmes passait adroitement entre toutes les dents vraies ou fausses de sa maîtresse un cure-dent d'argent ou d'or; mais ceux faits avec des pointes de porc-épic étaient les plus estimés, en ce qu'ils n'avaient pas l'inconvénient d'irriter les gencives. Ensuite, pour guérir ou prévenir les gerçures des lèvres, on les frottait avec l'envers d'une peau de mouton enduite de noix de galle, avec de la suie, ou bien encore avec des cendres de souris brûlées et mêlées avec de la racine de fenouil.

La bouche ainsi nettoyée, une autre classe d'esclaves se présentait pour teindre les cils, les sourcils et les cheveux, selon l'âge et le goût de la dame. Dans les premières maisons patriciennes, il était de bon ton d'abandonner ce soin à des femmes nées en Grèce; mais lorsqu'on ne pouvait s'en procurer, on les prenait dans une autre pays, ayant soin toutefois de les affubler d'un nom grec; et celles-ci faisaient tout autant d'honneur à leurs maîtresses que les Suisses qui sont aujourd'hui nos Armandes de Brives-la-Gaillarde.

Ce n'est pas tout encore: une autre esclave (celle-là pouvait être Romaine en toute liberté) étendait sur les lèvres de notre élégante une pommade rose qui leur donnait le plus vif éclat, tandis qu'une seconde lui présentait un petit miroir poli, porté par des perles, soutenu par un manche de nacre, et fait, faute de verre, avec un métal composé, auquel on donnait un poli parfait.

Il nous reste quelques-uns de ces miroirs en bronze; mais il est à présumer qu'il y en avait aussi en or, puisque (selon Pline) ceux d'argent étaient si communs qu'on n'en rencontrait guère que sur les tables de toilette des esclaves. Quelques-uns de ces miroirs étaient assez grands pour que l'on pût s'y voir de la tête aux pieds; ils avaient alors sans doute la forme de nos psychés antiques; mais leur prix était si élevé, qu'au dire de Sénèque, leur prix surpassait la dot que le sénat romain donna à la fille de Scipion.

Toutes ces toilettes préalables achevées, notre merveilleuse s'occupait enfin de s'habiller; et, pour citer toujours les mêmes auteurs, elles chaussent (disent-ils) des cothurnes beaucoup plus petits que les pieds qu'ils doivent contenir; puis elles se revêtent d'un manteau dont la finesse laisse apercevoir les formes et les proportions du corps; des pierreries orientales sont attachées à leurs oreilles, des serpens d'or enlacent leurs bras et leurs poignets; enfin l'or brille même à leurs talons, qui restent nus.»

«Ne trouvez-vous pas, mesdames, que sauf certaines variantes, nous en convenons, la toilette d'une élégante, sous la Rome impériale, avait plus d'une analogie avec celle d'une élégante de nos jours?

C. DE B....

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.
CHAPITRE II.

Une amie de pension.

En effet, ce morceau étrange, ce bloc énorme, cette pièce d'acajou, massive en apparence, qui avait attiré l'attention fanatique des désœuvrés du faubourg Saint-Jacques, c'était un magnifique piano que le vieux professeur envoyait comme cadeau de noce à sa chère Mina.

On imagine la joie et la confusion de la pauvre famille, en recevant ce riche présent.

Le piano une fois posé dans la chambre future des deux jeunes mariés, la chambre était complète, et l'on eût dit qu'elle n'attendait plus que le meuble merveilleux qui se trouvait si naturellement à sa place.

C'était une chambre simple et charmante ainsi parée, un véritable nid de ramiers, tout rose et blanc.

On avait mis à la tête du lit, dans un cadre ovale en chêne incrusté d'or, la couronne de bleuets et de coquelicots que la petite fille avait, en attendant le jour, tressée le soir où on l'avait trouvée couchée dans les blés.

On eût dit, par la place qu'elle occupait, et par l'importance qu'on lui avait donnée dans l'appartement, un de ces *ex-voto* comme les marins en suspendent au-dessus de la tête de la vierge, au retour d'un périlleux voyage.

N'était-ce pas, en effet, à partir du jour où la petite fille avait tressé cette couronne que les orages amoncelés autour de la famille s'étaient dissipés, puis éloignés, et qu'enfin l'on avait vu descendre dans son char d'or la fée protectrice de la pauvre maison?

La chambre était donc complète, ainsi ornée, et prête à recevoir les deux époux.

Encore six jours, et le soleil du bonheur allait se lever, et plus brillant que jamais, rayonner pour ces honnêtes gens.

Justin entretenait une longue et fréquente correspondance avec la maîtresse de la pension, celle-ci était enchantée de son élève, et voyait arriver avec douleur le moment où il faudrait se séparer d'elle. D'accord en cela avec la famille, qui l'avait mise au courant de tous ses projets, elle avait laissé Mina dans une ignorance complète du bonheur qui l'attendait, de peur d'agiter cette mesure, la chère enfant de la jeune fille.

Et, en effet, à quoi bon l'avertir même. Elle ferait-elle d'avance? n'étaient-ils pas des trois tendres [illegible] Céleste en toute [illegible] n'avaient-ils pas répondu d'elle? n'étaient-ils pas, à chaque instant des preuves de sa tendresse [illegible] pour la famille, et de [illegible] profonde pour le jeune homme? Vingt fois la [illegible] de pension [illegible] et vingt fois elle avait [illegible] à Justin le dévouement que [illegible] son cœur n'attendait qu'un [illegible] pour [illegible]

On n'avait donc, à [illegible] que des coeurs de [illegible]

[illegible]

La veille, Justin répéta la question.

—J'ai retenu une voiture superbe! dit M. Muller.

Justin embrassa son vieux professeur.

On passa, tous ensemble, moins Mina cependant, une adorable soirée; on ne dit pas un mot qui n'eût été redit cent fois; on se demanda si l'on n'avait rien oublié, si les bans avaient été affichés et publiés, si le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas avait bien arrêté l'heure, si les souliers de satin blanc, la robe de mousseline et le bouquet de fleurs d'oranger ne seraient point en retard.

A la fin de la soirée, la mère cassa aux enfans et à M. Muller un bien doux étonnement.

Elle leur annonça qu'elle irait, le lendemain, avec eux à Versailles.

On eut beau lui objecter qu'il y avait près de cinq lieues de Paris, et près de six lieues du faubourg Saint-Jacques à Versailles; qu'aller et revenir, cela ferait douze lieues; qu'elle serait brisée; que, n'étant pas sortie depuis six années, c'était risquer de compromettre sa santé: elle ne voulut rien entendre, et maintint son projet envers et contre tous, battant en brèche les raisonnements par les plus tendres paroles, et se résumant par cette immuable résolution:

—J'ai été la première à l'embrasser au départ; je veux être la première à l'embrasser au retour.

On finit par acquiescer à son désir.

D'ailleurs, en lui faisant toutes sortes d'objections, chacun désirait qu'elle insistât.

Il fut convenu qu'on se tiendrait prêt pour le lendemain sept heures du matin; et, le lendemain à six heures trois quarts, en effet, on vit paraître, à la stupéfaction indescriptible des voisins, cette superbe voiture que M. Muller avait annoncée la veille.

C'était un fiacre gigantesque, armorié sur les deux panneaux, et peint d'un jaune éclatant; il n'existe plus guère aujourd'hui qu'un ou deux de ces fiacres antédiluviens; ce sont les mammouths et les mastodontes de l'espèce; depuis près de dix ans, ils sont passés à l'état de curiosités; nous indiquerons le musée où on les remise si nous le connaissions.

C'était une arche où, les dimanches de pluie, s'enfermait une famille entière de bourgeois; on pouvait tenir là dedans quatre couples d'animaux, c'est-à-dire sept ou huit personnes, sans désobliger précisément son voisin; aujourd'hui, pour huit personnes, il faut quatre coupés: c'est quatre fois moins gênant, il est vrai; mais c'est huit fois plus cher.

Est-ce un progrès? Nous l'ignorons; nous en laissons la honte ou la gloire devant la postérité aux loueurs de voitures.

Ce fut donc un grand fiacre d'un jaune éblouissant qui s'arrêta devant la maison du maître d'école, aux yeux hagards des sauvages du faubourg.

Le professeur en descendit, entra dans la maison, et, quelques minutes après, les voisins furent au comble de la stupéfaction en voyant monter dans la voiture le fils, la sœur et la mère; la mère, qu'ils n'avaient pas vue une seule fois!

M. Muller monta le dernier, après avoir remis au pharmacien-herboriste,—qui se tenait comme les autres sur sa porte, avec son garçon et une bonne qu'on appelait généralement *la pharmacienne*,—la clef de l'appartement, et l'avoir prié, dans le cas où un prêtre de campagne viendrait demander M. Justin ou mademoiselle Mina, de lui remettre cette clef, en lui disant que toute la famille était à Versailles, mais reviendrait le soir avec sa pupille.

En conséquence, le prêtre était prié d'attendre.

Puis le professeur prit place auprès de ses trois amis impatiens, et la voiture partit au grand trot, emportant rapidement l'heureuse famille pour la conduire au pensionnat de Versailles, où la jeune fille était loin de s'attendre à la surprise qu'on lui ménageait.

Le fiacre ne fut point à vingt pas, que tous les voisins se précipitèrent vers la porte de pharmacien-herboriste, en lui demandant quel était l'objet qu'on lui avait donné, et la recommandation qu'on lui avait faite.

Louis Renaud voulut faire le discret et garder le silence d'un air rengorgé et capable; mais la chose ne parut pas nécessaire à la pharmacienne.

—Ta ta ta! dit-elle, il n'y a pas de mystère là-dessous, quoi! et puis il n'y a que les gens qui veulent faire le mal qui se cachent: la chose, c'est la clef de l'appartement, et la recommandation, c'est de la donner à un curé de campagne qui viendra demander sa pupille.

—Mademoiselle Françoise, dit M. Louis Renaud en rentrant majestueusement chez lui, je vous ai toujours dit que vous étiez une bavarde.

—Bon! bavarde ou non, la chose est dite, répondit mademoiselle Françoise; elle m'aurait étouffée, et je ne veux pas mourir d'un coup de sang, donc!

La nouvelle se répandit rapidement dans le faubourg Saint-Jacques, que toute la famille était partie pour Versailles, que Mina était la pupille d'un prêtre, et que l'on attendait son tuteur dans la journée.

Comme le jour qui venait de s'ouvrir était un saint jour de dimanche, et que, par conséquent, personne n'avait rien à faire, des groupes stationnèrent dans la rue pendant une partie de la journée, causant et hypothétisant.

Quand l'heure du déjeuner arrivait pour les uns ou pour les autres, ceux qui pour qui l'heure était arrivée posaient une sentinelle qui avait mission de les venir annoncer si le prêtre apparaissait à l'horizon.

Huit heures, neuf heures, dix heures, onze heures sonnèrent à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, sans que l'on vît apparaître aucune soutane, et sans que les interprétations diverses fussent en aucun point vers la vérité; seulement, à onze heures et demie, quelques femmes qui sortaient de la grand'messe, et précédaient le gros des fidèles, comme une avant-garde légère précède le gros corps d'armée, accoururent, faisant de grands bras, et, tout essoufflées, crièrent à droite et à gauche en passant dans la rue:

—Ils se marient! ils se marient! le curé de Saint-Jacques a publié les bans; ils se marient! ils se marient!

La nouvelle parcourut toute la longueur du quartier Saint-Jacques avec la rapidité d'une secousse électrique.

Dès-lors, un peu de tranquillité reparut dans le faubourg; on savait donc le grand secret du maître d'école!

Seulement, là, comme partout, il y eut quelques esprits forts qui dirent:

—Je m'en doutais!

—Ah! la belle malice! dit un gamin en passant; une belle fille! il ne faut pas les cartes de la Brocante pour faire de ces prédictions-là.

Pendant ce temps, le fiacre roulait, et, à force de rouler, arrivait à Versailles, traversait trois ou quatre rues retentissantes comme les rues d'une nécropole, et s'arrêtait devant la porte de pensionnat, juste au moment où un fiacre de la même nuance s'en retournait au galop en sens opposé.

On eût dit deux fiacres siamois qui venaient de rompre leur attache.

Au reste, il était temps que l'on arrivât: la mère et la sœur étaient fatiguées et moralement d'impatience; le vieux professeur commençait à maugréer de la route, lui qui, d'ordinaire, la trouvait si courte lorsqu'il venait ou s'en retournait à pied.

Le cœur de Justin battait davantage à mesure que l'on approchait; un quart de lieue de plus, et, comme sa voisine mademoiselle Françoise, il risquait d'attraper un coup de sang.

Enfin, nous le répétons, il était temps.

On entra dans la pension; la mère se connaissait point la directrice; on la conduisit à elle; elle la remercia tout d'abord des soins dévoués dont elle avait, depuis sept mois, entouré sa fille d'adoption.

On envoya chercher la jeune fille.

La femme de chambre revint, disant que mademoiselle Mina n'était pas chez elle.

—Voyez chez mademoiselle Suzanne de Valgeneuse, dit la maîtresse de pension.

Puis, se retournant vers ses hôtes:

—Sans doute, continua-t-elle, elle est dans la chambre d'une de ses amies, mademoiselle Suzanne de Valgeneuse, une personne charmante, très douce, très bien élevée, de son âge à peu près, du même pays qu'elle, ou dont le père a de grandes propriétés du côté de Rouen; elles sont liées depuis l'entrée de Mina, et je n'ai vraiment qu'à me féliciter de leur liaison. Croiriez-vous qu'à elles deux, elles m'économisent une sous-maîtresse? Mina enseigne la musique, le français et l'histoire, tandis que Suzanne fait un cours de dessin, de calcul et d'anglais.... Ah! tenez, la voici.

Et, en effet, Mina, toute rose de joie, tout essoufflée de bonheur, apparaissait à la porte, jetant un cri à la vue de toute la famille réunie.

Elle n'eut l'air de reconnaître ni le vieux professeur, ni sœur Céleste, ni même Justin; elle courut droit à madame Corby, se jeta dans ses bras en criant:

—Ma mère!

La vue de madame Corby lui avait fait penser qu'il se passait ou allait se passer quelque chose d'extraordinaire.

Aussi était-elle fort émue lorsqu'on lui dit que, comme elle avait seize ans le jour même, elle allait quitter le pensionnat pour n'y plus revenir.

Ce fut Justin qui lui annonça cette nouvelle, en l'embrassant au front selon son habitude, et en la serrant contre son cœur.

Mina fut bien joyeuse, et, cependant, il y avait une nuance de regret dans sa joie; Mina, cœur tendre, s'était attachée à trois choses: à *madame*, c'est-à-dire à la maîtresse; à Suzanne, son amie, et à sa petite chambre, qui donnait sur la cour de la récréation, qui était si bruyante pendant les heures de jeu, si calme tout le reste du temps.

Elle demanda donc la permission de dire adieu à sa chambre et à Suzanne, double permission qu'elle n'eut pas de peine à obtenir.

Il fut convenu qu'elle irait dire adieu à sa chambre, et qu'au retour, elle trouverait Suzanne au salon.

Mina sortit en saluant de la main, de la tête et du cœur.

Sa chambre était située au rez-de-chaussée, sur l'autre face de la maison correspondante au salon.

Il n'y avait que le corridor à traverser.

Elle entra puis, religieusement, salua chaque objet, chaque meuble, comme on salue des amis auxquels on va dire adieu, elle s'agenouilla au prie-Dieu, et y dit les mêmes actions de grâces qu'elle avait dites dans la petite maison du faubourg Saint-Jacques, le lendemain de son arrivée.

Pendant ce temps, on avait fait descendre Suzanne au salon.

C'était une belle personne de dix-neuf ans, à peu près, aux grands yeux noirs, auxquels on ne pouvait reprocher qu'un peu de dureté [illegible]

[illegible]

—Elle achevait, dit la mère.

A continuer. ALEX. DUMAS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie soumet le tableau suivant:

Montant des primes par les polices émises du 31 juillet 1853 au 30 juin 1854 ... $984,347 93
Montant des polices non expirées, le 1er juillet 1853 ... 138,944 29

Total des primes ... $1,123,292 22

savoir:
Primes sur les risques de Fleuve ... [illegible]
do do de la mer ... [illegible]
do do de feu ... [illegible]
do do de la vie ... [illegible]

Primes à déduire sur les polices non expirées ... $149,126 22
Primes remboursées ... [illegible]

Primes gagnées pour trois de 11 mois et demi ... $ 857,062 12

Payé pendant la même période, savoir:
Sur les risques de Fleuve ... [illegible]
do do de mer ... [illegible]
do do de la vie ... [illegible]
do do de fleuve ... [illegible]

Assurances renouvelées, déduites, intérêts, escomptes, etc ... [illegible]

Profits clairs pour près de 11 mois et demi ... $ 95,193 20

L'actif de la Compagnie se compose de:
Investi dans des liens et hypothèques sur des propriétés valant double du montant prêté ... [illegible]
Billets pour primes à recevoir ... [illegible]
Investi dans des propriétés foncières ... [illegible]
Montant dû sur les primes en collection ... [illegible]
En balance ... [illegible]

Total ... [illegible]

Etat de la Louisiane,—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.—Qu'il soit connu, que le 31 juillet 1854 pardevant le soussigné, juge de paix dans et pour la ville de la Nlle-Orléans, a comparu personnellement C. J. Mamoni, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant de la Nouvelle-Orléans, lequel après avoir été dûment assermenté, [illegible] déclare que le tableau qui précède est exact et est une copie correcte des livres de la Compagnie.

(Signé) C. J. MAMONI, secrétaire.
Fait et assermenté par devant moi, ce 31 juillet 1854.
(Signé) C. V. FOSTER,
Deuxième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

La direction a résolu de payer un intérêt de six pour cent, comptant, sur les certificats de gains pour les années suivantes:

1850 ... [illegible]
1851 ... [illegible]
1852 ... [illegible]
1853 ... [illegible]

Ces montants seront payés aux détenteurs des certificats ou à leurs représentants légaux, à partir du 15 août 1854.

La Direction a également déclaré un dividende de dix pour cent sur les primes gagnées par la Compagnie dans l'année expirée le 30 juin 1854. Les certificats des dites primes seront émis à partir du 15 septembre prochain.

THOS. A. ADAMS, président.
C. J. MAMONI, secrétaire.

ADMINISTRATEURS: [illegible]

INSTITUT JACKSON, Pour les deux sexes.

SOUS LA DIRECTION DE MM. ED. JACOU ET A. LAVERNE, 179, rue St-Louis, entre Bourgogne et Remparts.

[illegible]

Exceptions certifiées—M. Wm. E. Thornbury, [illegible] Montana Cherry Expectorant [illegible] Prix 50 cents la bouteille ou six bouteilles pour $2 50.

E. H. STABLER & Co., Propriétaires, Pharmaciens vendant en gros, Baltimore.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, par J. WRIGHT & Co., agents pour la vente en gros 151, rue de Chartres.

Aussi, par F. KALTEYER & Robt. McCRACKEN, et, en général, par des marchands dans tous les Etats Unis. 13 juillet—3m

LES MEDECINES GRAEFENBERG. LES MEDECINES GRAEFENBERG. LES MEDECINES GRAEFENBERG. LES MEDECINES GRAEFENBERG. MEDECINES GRAEFENBERG.

LES MEDECINES GRAEFENBERG sont recommandées partout comme les meilleures qui puissent employer ce famille. Les médecins et plus distingués les recommandent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.

On peut se procurer gratis, chez le soussigné, un pamphlet contenant une liste de plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi. J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

Chez lequel on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes.

Maladies bilieuses.

L'HYDROPIPER DU DR GEOHEGAN,

POSSEDE des vertus merveilleuses contre la tendance aux maladies provenant de la bile, contre la fièvre en frissons [illegible]

LES ENFANS FAIBLES ET DELICATS. [illegible]

Raymond & Patten, No 74, rue Quatrième, Louisville, Ky., Agents pour la vente en général.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, par les agents, JARVIS & WOODMAN, coin Magasins et Commune. Et J. WRIGHT & Co. No 151, rue de Chartres. 11 juil

BANQUE D'EPARGNES DE LA LOUISIANE, Au coin des rues Camp et Lafayette.

CETTE Institution a été organisée en vertu d'une loi d'incorporation adoptée par la dernière législature de cet Etat et sera ouverte jeudi, 3 du courant;

La base de cette institution, est simplement celle d'une Banque d'Epargnes. Dans le but d'offrir à tous le moyen d'accumuler leurs épargnes, il est déclaré dans la charte que le plus petit montant, même une pièce de dix cents, sera reçu en dépôt.

L'intérêt de l'argent déposé sera comme suit:
Dépôts, pas moins de 60 jours ou plus de 90 jours—3 pour cent par an.
Dépôts, pas moins de trois mois et pas plus de 6 mois—4 pour cent par an.
Dépôts, pour plus de 6 mois—5 pour cent par an.
L'argent déposé sujet à demande sera reçu, mais il ne sera pas accordé d'intérêt.
Le vendredi, les femmes seulement déposeront leurs épargnes.

DIRECTEURS: W. H. Garland, Pat. Irwin, Geo. C. Lawrason, R. L. Robertson, W. B. Bobb, James M. Forgery, Jno. Coleman, [illegible], Jno. F. Cannon, James M. Reed.

W. H. GARLAND, président.

Nlle Orléans, 2 août 1854.

AVIS AUX BOULANGERS. LE comité de la société des Boulangers informe les membres de la dite société de vouloir bien se réunir vendredi, 4 août, à une heure précise de l'après-midi, rue d'Orléans, [illegible] de la marque de bière tenu par Kroet, pour affaires très importantes concernant les Boulangers. PH. FONCTUELS. 1 août

AVIS. LE soussigné, W. C. MYLNE, s'est retiré, le 31 décembre, 1853, des maisons J. & A. Dennistoun de Glasgow, A. Dennistoun & Co. de Liverpool, Dennistoun, Wood & Co. de New-York, A. & J. Dennistoun & Co. de la Nouvelle-Orléans, et Dennistoun Frères & Co. de Melbourne. (Signé) W. C. MYLNE. Liverpool, 3 juillet 1854. THOS. MILLS, témoin. HENRY ADDERBROOK, témoin.

Avis de société. LE soussigné ont formé, à dater de ce jour, une société sous la raison de O. TALAMON & Co. Ils continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison O. Talamon. Nouvelle-Orléans, 1er août, 1854. Par pr. O. TALAMON, A. DESSOMMES, CHS. TALAMON, A. DESSOMMES.

JARDINIER DEMANDE—Pour la campagne. S'adresser à J. A. BRAUD & LANDRY, 14 rue Bienville.

Ordre No 1. COMPAGNIE E. DES NATIONAL GUARDS. Attention!!! Vous êtes priés vous réunir à votre salle d'armes, à l'encoignure Bienville et Passage de la Bourse, JEUDI prochain, 3 du courant, à trois heures et demie de l'après-midi, en uniforme complet d'été, pour une revue et inspection. Par ordre du capitaine, J. B. SORAPURU, Sergent.

SUCRE de la Havane—Sucre blanc, jaune, brut en boîtes [illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

TABAC de la Havane en boîtes [illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane [illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

PAPIER pour cigarettes [illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

CIGARETTES—Des marques célèbres Figaro, Mensajero, Minerve, Distinguida, Espanola, &c. MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—100,000 cigares de tous [illegible] MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

TABAC D'ESPAGNE, à fumer—45 barils de choix en magasin et à vendre par P. SORNIO Jr., 34, rue Gravier.

EN magasin:—300 quarts Porto M. Reig, 200 quarts Porto Lacave & Echecopar (Cadix), 100 quarts et octaves Madère, 250 do do Xérès (Sherry), 50 caisses sardines grandes et 1/2 boîtes, Deffès ine, 50 do anchois do, 1600 do vins fins différentes marques, 80 do fruits au jus, Duffy & Co. 300 kegs olives, 25 balles bouchons de toutes espèces. A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co. 20, rue de la Douane.

EN douane.—100 futailles Cognac différentes marq. 300 quarts Porto M. Reig, 200 quarts Porto Lacave & Echecopar (Cadix), 100 caisses fruits au jus de la marque Duffer. AUSSI: 50 jarres d'huile, 25 caisses véritable savon de Castille. A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co. 20, rue de la Douane.

HUILE de Palma Christi—5 barils qualité extra, marque de St-Louis, en débarquement et à vendre par C. T. BUDDECKE & Co, No 100, rue Tchoupitoulas.

PIPES—500 caisses pipes terre, en débarquement et à vendre par C. T. BUDDECKE & Co, No 100 rue Tchoupitoulas.

TUYAUX pour juleps—9 barils en débarquement et à vendre par C. T. BUDDECKE & Co., 100, rue Tchoupitoulas.

DREZ, MANUFACTURE DE CHAPEAUX. LE soussigné vient de recevoir de Paris un complet assortiment de chapeaux de toutes genres. Chapeaux de soie de toutes qualités, do de feutre, castors noirs et gris, do de castors noirs et gris, do feutre souple, do de couleur de do et noirs, do paille Jutie, Cobourg anglais, Campêche, Panama fins, et à le mode, do fantaisies pour enfants. Casquettes drap, velours, etc. Calottes de matin velours et velours brodées. Toutes espèces de chapeaux seront toujours faits sur ordre au goût de nos pratiques et mis à la mesure exacte de la tête au moyen du conformateur. DREZ, 87, Exchange Alley, et 77, Chartres.

VINS ET LIQUEURS DE CHOIX. EAU-DE-VIE.—Sazerac des années 1795, 1796, 1812 et 1828; Godard de 1828; Otard, Dupuy et autres marques [illegible] Vins—Madère Old réserve, Porto pâle, South Side et Indes Orientales, Sherry de Duff Gordon, et Harmony [illegible] Vin du Rhin, dito mousseux, [illegible] Fleur de Sillery, Heidsick et plusieurs autres marques de champagne. Vin blanc [illegible] Genièvre de Hollande, rum de la Jamaïque et de Sainte-Croix, whiskey [illegible] 15, rue Royale. SEWELL T. TAYLOR. 15, rue Royale.

F. DUREL & Co. ANNONCENT [illegible] Au No 26, rue de Chartres, [illegible] LIVRES DE BUREAU, PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU [illegible] F. DUREL & Co. No 26 rue de Chartres.

Ligne de la rue Tchoupitoulas. A PARTIR d'aujourd'hui [illegible] heures du soir, [illegible] Et de la rue du Canal, à [illegible] HART, THOMAS & Co. Ligne de la rue des Magasins [illegible] Et de la rue du Canal, à [illegible] HART, THOMAS & Co. Nlle-Orléans, 25 juillet 1854.

Banque de l'Etat de la Louisiane, Samedi, 29 juillet 1854. UN dividende semi-annuel de cinq pour cent sur les profits de cette Banque, a été déclaré aujourd'hui et sera payé à partir de samedi, 12 août prochain. Par ordre de la direction. RICHARD RELF, Caissier. 31 juil

Magnétisme. Mme ALLUARD, SOMNAMBULE d'une lucidité remarquable, Spécialement pour les maladies, A l'honneur de prévenir le public qu'elle donne des consultations [illegible] rue Bourbon, 283, entre Dumaine et [illegible] de 10 heures à 3 heures. [illegible]

VISION. Malgré l'occlusion la plus parfaite des yeux, la somnambule annonce, à distance, tout ce qui lui est présenté. [illegible] PRIX D'ENTREE: 50 cts. [illegible]

Les négociants et les commis—Il sera utile de se mettre dans les affaires [illegible] TENUE DES LIVRES, A L'ACADEMIE DE DOLBEAR, No 106, rue du Canal. RUFUS DOLBEAR, No 106, rue du Canal. 31 juil

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il son Etablissement situé au coin des rues Plaisance et Levée, 4ème District, ayant été dévoré par les flammes le 5 de ce mois, vient d'être réouvert en face, même encoignure. JH.-JN. BALLONGUE.

ATTENDU par les navires Bastian et Dansel, venant de Bordeaux—30 caisses fruits à l'eau de vie, 300 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par J. LANATA, 11 Jefferson & 15, Toulouse.

TABAC—Reçu par les derniers arrivages de la Havane [illegible] ANT. COSTA, 16, rue de la Douane.

CIGARES [illegible] ANT. COSTA, 15 rue de la Douane.

CAFE—300 sacs café vert, prime, de la Havane [illegible] ANT. COSTA.

PAPIER POUR CIGARETTES [illegible] ANT. COSTA.

REÇU des Vremens de New-York [illegible] ANT. COSTA, 16 rue de la Douane.

Aux lithographes et aux fabricants de cigares. [illegible] ANT. COSTA.

JAMBONS—30 tierçons jambons de Dubois [illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co., 13, rue Tchoupitoulas.

FARINE—50 barils farine, Orange Mills, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co.

CHANDELLES [illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co., 13, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE [illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co.

WHISKEY [illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co.

JAMBONS [illegible] P. COOK & Co., 42, rue Poydras.

PORC [illegible] P. COOK & Co., 42, rue Poydras.

BOEUF [illegible] P. COOK & Co.

JAMBONS—en Epaules et Cotes [illegible] P. COOK & Co.

GRAISSE [illegible] P. COOK & Co.

GOMME ARABIQUE [illegible] P. COOK & Co., 42, rue Poydras.

VERMOUTH [illegible] P. COOK & Co., 42, rue Poydras.

Université de St Louis. St. Louis, Missouri. LE vice président de cette institution, le révérend J. Oakley, est en ce moment à la Nlle Orléans [illegible]

MORENO FRERES, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, ET IMPORTATEURS DE Cigares, Café, Sucre, Et toutes sortes de produits de la Havane. No 34, VIEILLE LEVEE.

EN magasin et à vendre par le soussigné: 30 barriques vin rouge pour famille, [illegible] 50 do vieux Lescot, [illegible] Julien Laferrière, de preuve, [illegible] Absinthe E. Pernod, [illegible] PAUL LACROIX, 22, rue Toulouse.

Zinc, Cuivre, Ferblanc. L. F. DELAMARE, Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale. ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. [illegible] W. ARMSTRONG.

A. GRANER, Charpentier, Constructeur et entrepreneur pour le transport des maisons, Rue Félicité, près la rue des Magasins, Quatrième District. IL entreprendra le transport, le nivellement et la réparation des maisons [illegible]

Conserves de la Havane, Marché Goldsmith. REÇU et en débarquement du navire John M. Wood, venant de Liverpool, et du brick Mary Elizabeth, venant de la Havane: [illegible] E. GOWANS & CO., 143, rue du Canal.

Nouveauté. LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville, VIENNENT de recevoir [illegible] LION & PINSARD.

PAPIER! PAPIER! [illegible] BERNARD TERRY.

CACAO MARACAIBO [illegible]

CHARBON [illegible]

FABRIQUE DE BI-SULFITE DE CHAUX. AYANT pris la direction de la Raffinerie Chrono-[illegible] Ayant pris la Direction des Manufactures [illegible] EDW. SHIFF & Co, No 188, rue Commune.

BI-SULFITE DE CHAUX. OSCAR ROBIN, chimiste, a l'honneur d'annoncer [illegible] HUBENS & KNAPPES, négociants à Nlle Orléans [illegible] 27 juin

Avis aux planteurs et aux négocians. LE soussigné a l'honneur d'annoncer aux planteurs et marchands commissionnaires, qu'il est maintenant prêt à livrer, pour la saison, de l'Hydrochlorure de Chaux d'une force suffisante [illegible] H. BONNABEL. Propriétaire du New Orléans Southern Chemical Works. Bureau au coin des rues Rochelle et Tchoupitoulas. 24 juillet

Banque de la Louisiane. Nlle Orléans, 24 juillet 1854. UN dividende semi annuel de cinq pour cent sera payé aux actionnaires de cette Banque le lundi, 7 août prochain. Par ordre de la direction, R. M. DAVIS, caissier. 25 juil

M. Pierre Savage est prié de passer au bureau du consul Belge pour affaire qui le concerne. Nlle Orléans, le 29 juillet 1854. H. MEDGUES. 31 rue Commune.

SUCRE de la Havane—300 boîtes sucre jaune et brut, en débarquement de la goëlette [illegible] à vendre par E. CABUZAT & Co. 75, Vieille Levée.

MUSIQUE—MUSIQUE. LE soussigné prévient les Amateurs de musique qu'il vient de recevoir par le navire Nonantik, du Havre, un superbe assortiment de musique nouvelle. L'Etoile du Nord, par Meyerbeer. Le Nabab, par Halévy. Goldona. AUSSI—Tous les Quadrilles, Valses, Polkas des mêmes opéras. AUSSI—un joli choix de nouvelles romances [illegible] T. E. BENOIT, 77, rue de Chartres.

HOTEL DELMONICO, 25, Broadway, New-York. Le bruit ayant couru, depuis la vente de l'édifice, que le soussigné avait fermé son hôtel [illegible] L. DELMONICO.

Charbon Anthracite [illegible] au No 119 Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti. [illegible]

A LOUER. Le magasin à quatre étages, No 44, rue de Chartres. S'adresser à Paul Tulane & Co., 16, rue de Chartres.

A LOUER. UN MAGASIN en briques à quatre étages, No 64 rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Conti. S'adresser [illegible]

AVIS. LA société existant entre NORTH FRERES & Co. est dissoute ce jour, M. Harvey North se retirant. Les affaires seront continuées [illegible] WM. M. NORTH. E. E. SHEEDIS. ALEX. DUTRIL. VICTOR FAISANS. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1854.

BRIQUES de Liverpool, première qualité, à vendre en gros et en détail [illegible] No 113 Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti.

Aux amateurs de pêche. A VENDRE par Uriah A. Pollard & Co., le plus grand assortiment d'hameçons [illegible] No 76, rue Canal, près Chartres.

AVIS. MON fils, JEAN MAULEN, s'étant absenté de chez moi depuis le 15 de juillet, j'annonce au public que je ne payerai aucune des dettes qu'il pourrait contracter à partir de ce jour. Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1854. MARIANNE LANOIS.

Demande d'ouvrières. ON désirerait se procurer une trentaine de jeunes ouvrières ayant depuis l'âge de 10 ans à 15, pour lesquelles on offrira les prix les plus élevés. [illegible] DERBEY, courtier.

MAGASIN DE QUINCAILLERIE A VENDRE. LE soussigné offre à vendre son magasin situé au No 21, rue Condé, près de la Place Jackson et de la Cathédrale. [illegible] W. ARMSTRONG.

AVIS AUX DAMES. Nouveautés! Nouveautés!! NOUS venons de recevoir par le Crescent City, un joli assortiment de MANTELETS, genre Coeur Fuchs, en point de soie, Soberana, Venise, La Gitana, La Comtesse, Empire, style français, haute nouveauté. Ainsi que de belles Robes brodées à 3 et 5 volants. Do Organdie do Do Barège Mozambique, pour enfants. Un superbe assortiment de TOILES, DAMASSES, SERVIETTES, &c. Que nous vendrons aux dames à des prix très réduits. P. & E. REILLY, Bourgogne Canal et Royale.

AVIS IMPORTANT. LA MUTINERIE MERVEILLE DU MONDE. PREPARATION INDIENNE pour prévenir la chute, fortifier et activer la croissance des cheveux. [illegible]

Maillot & fils, No 136, rue des Magasins, ONT à vendre en magasin à des prix les plus réduits: [illegible] MAILLOT & SON, Successeurs de WERNER & MAILLOT, 136 rue des Magasins.

VENANT d'être reçu: 20 balles TABAC en feuilles de San Andrés, en magasin et à vendre par Fre DE FUENTES & Co. 22, Vieille Levée.

Ve HEBERT & Co. 149, rue de Chartres. AVIS concernant les abonnés aux diverses publications françaises. [illegible]

SEWELL T. TAYLOR, 15, Rue Royale, Importateur de Vins, Liqueurs, &c. Vente en Gros et en Détail. [illegible]

C. W. DUNBAR. MARCHAND en gros de bottes et souliers, No 5, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, et No 75, rue Fulton, Boston.

DIVERS—En magasin et à vendre par les soussignés: [illegible] Fre DE FUENTES, 22, Vieille Levée.

EN MAGASIN. 130 CAISSES muscadine supérieur; [illegible] F. GRAS, Confiseur, 208 et 210 Vieille Levée.

Manufacture et entrepôt de Chaussures du Dr. F. BLANCHARD, Encoignure Royale et Dumaine. [illegible]

J. LEBLANC, No 60, rue de Chartres. [illegible]

HOTEL DES CHENES VERTS. [illegible]

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No. 98, Entre les rues Perdido et Poydras. CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, No 156, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital. Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres ... $1 à 5 par jour, Chambres pour les esclaves ... [illegible]

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX. LA maison d'été, à Pointe Christian, est ouverte à l'usage de son pensionnat. [illegible]

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et du Grand-Ouest. Au coin de la rue Bienville et passage de la Bourse.

LA balance des versements sera due et payable au Bureau de cette Compagnie, comme suit: 9me versement de 10 pour cent—4 septembre 1854. 10me " 10 " —1er janvier 1855. 11me " 3 " —2 avril 1855. [illegible] Par ordre de la Direction. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 29 juil

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Pontchartrain. Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1854. DES livres de souscription au capital additionnel de cette Compagnie [illegible] P. H. GOODWYN. Secrétaire.

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord. Changement des heures de départ. UN train d'excursion consistant en deux wagons de seconde classe [illegible]

HOTEL PONTALBA, à la Baie St-Louis, tenu par T. MEILLEUR. CET établissement est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires [illegible] SEPT PIASTRES PAR SEMAINE, avec le vin. 15 juil

ATTENDU par les navires Bastian et Dansel [illegible] LANATA, GARDOLFO & Co.

ATTENDU par le navire Wurtemberg, du Havre [illegible] LANATA, GARDOLFO & Co.

HOUBLON [illegible] M. M. BARLOW & Co., 19, rue du Canal.

PIPES [illegible] M. M. BARLOW & Co.

CLARETS ET CIDRIERS [illegible] PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St Louis.

EN magasin et à vendre par le soussigné: [illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St Louis.

MADERE [illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

BOUCHONS [illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

FRUITS au jus [illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

DAMEJEANNES [illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis.

JUS de fruits [illegible] DUNTZE & IKEN, Encoig. Royale et Conti.

VIN DE BERGASSE [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

VINS—Vin rouge en barriques [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

EAUX DE VIE [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

HUILE D'OLIVE—175 paniers de 12 bouteilles [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

PRUNES SECHES—15 caisses prunes [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

SALAISONS FRANCAISES—Olives, anchois [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

MOUTARDE FRANCAISE [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

BOUTEILLES et demi-bouteilles [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

DAMEJEANNES de 1, 2, 3 et 5 gallons [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

VERMOUTH de Noilly Frères [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

EAU DE FLEURS D'ORANGES [illegible] B. TALAMON, 181, rue Royale.

INSTITUT JACKSON. ON demande un maître d'anglais et un maître d'écriture parlant anglais. Rue St-Louis, entre Remparts et Bourgogne, 179.

VINCENT, Confiseur, encoignure Canal et Carondelet. [illegible]

LE DOCTEUR BOUBANES, [illegible]

[illegible]

POUR LES ATTAKAPAS ET LES OPELOUSAS. Ligne express de Malle (Lightning), par le moyen de la malle des Etats-Unis, No 7710. [illegible] J. R. PRICE, Propriétaire. Franklin, 5 juillet 1854.

CHROMO-DUROPHANE SICATIF BRILLANT, Pour la mise en couleur des appartements en toutes nuances, SANS FROTTAGE. CE produit, inventé par le célèbre chimiste Vézard, de Paris, a eu, depuis plusieurs années, un succès en France et à l'étranger [illegible] Seul dépôt à la Nouvelle-Orléans, rue Bourbon No 194, chez R. MOTIER, peintre.

SARDINES A L'HUILE—700 demi, 300 boîtes sardines à l'huile, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 27, rue de la Vieille Levée.

CHAMPAGNE—30 paniers bouteilles et demi bouteilles champagne marque Hector. [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 27, rue de la Vieille Levée.

COGNAC PELLEVOISIN [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 27, rue de la Vieille Levée.

QUININE—1,300 onces quinine américaine et étrangère [illegible] E. J. HART & Co. 73 rue Tchoupitoulas.

GOMME ARABIQUE—25 colis de qualités assorties, à vendre par E. J. HART & Co.

THE—500 caisses thé Pouchong, à vendre par E. J. HART & Co.

PIMENT—25 balles en magasin et à vendre par E. J. HART & Co., 73, rue Tchoupitoulas.

MARCHANDISES NOUVELLES. REÇU par le steamship Nautilus, de New-York, les articles ci-dessous: [illegible] URIAH A. POLLARD & Co. No 76 rue du Canal, près Chartres.

REÇU par le Bastian, 2000 livres BALEINES pour robes [illegible] URIAH A. POLLARD & Co. No 76 rue du Canal.

50 BOITES savons fauve [illegible] URIAH A. POLLARD & Co.

URIAH A. POLLARD & Co. [illegible]

A vendre à bon marché UNE CHARRETTE couverte, avec un CHEVAL [illegible] S'adresser chez J. H. Robert & Co., Maison Rouge.

BOTTES, SOULIERS, BROGANS ET CHAPEAUX [illegible] C. W. DUNBAR, 5, rue des Magasins.

HOTEL DES CHENES VERTS. Biloxi (Mississipi). CETTE magnifique résidence d'été, si bien connue [illegible] ELIZABETH PRADAT et de son fils JOHN E. PRADAT [illegible]

CHAS. A. BARRIERE & FRERE, 22, RUE DE CHARTRES. [illegible] CHAS. A. BARRIERE & FRERE, 22, rue de Chartres.

TAPIS, NATTES, Toiles Cirées, 22, rue de Chartres. TAPISSERIES de velours [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

[illegible] BOYER FRERES, V. BERQUET & Co.

[illegible] J. HART & Co.

FILETS de [illegible] JUAN Y. DE EGANA.

BOIS de Campêche de première qualité [illegible] JUAN Y. DE EGANA.

EN douane [illegible] THOMAS PINET & Co. 22, rue Conti.

[illegible] THOMAS PINET & Co., 22, rue Conti.

MARCHANDISES SECHES. [illegible]

AVIS. [illegible]

J. CAMBEBOUR. [illegible]